

SITAB

Société Ivoirienne des Tabacs

Rapport Annuel
2004



Moment d'EXCELLENCE



ABUS DANGEREUX POUR LA SANTÉ

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU MERCREDI 06 AVRIL 2005

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Pierre MAGNE	Président
TOBAMARK, représentée par M. Hervé DELBREIL	Administrateur
TOBACCOR, représentée par M. Eric DAHLSTRÖM	Administrateur
CAMINA - CI, représentée par M. Hubert LAURENT	Administrateur
M. Colin MATTHEWS	Administrateur
M. Tiéba OUATTARA	Administrateur
CORALMA International, représentée par M. Jean-Claude STARCZAN	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ECR INTERNATIONAL
01 B.P. 4050 ABIDJAN 01

DELOITTE & TOUCHE
01 B.P. 224 ABIDJAN 01

DIRECTION

DIRECTEUR GENERAL	M. Jean-Claude STARCZAN
DIRECTEUR TECHNIQUE	M. Jacques BOUENDE
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER	M. Abdoulaye KONE
DIRECTEUR COMMERCIAL et MARKETING	M. Ivan WULFAERT
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	M. René Clément KOTOKLO

REPARTITION DU CAPITAL

Catégorie A (Actions cotées à la BRVM)	40%
Catégorie B (Actions non cotées)	60%

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 06 AVRIL 2005

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2004 et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.
2. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004.
4. Fixation des indemnités de fonction du Conseil d'Administration pour l'exercice 2005.
5. Pouvoirs à conférer.

ATTENTION

L'Assemblée Générale se tiendra au Palais de la Culture
de TREICHVILLE à 11 heures 00

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et à l'article 23 de nos statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire afin :

- de vous rendre compte de la gestion et des activités de notre société au cours de l'exercice 2004 ;
- de vous faire connaître les résultats obtenus ;
- de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2004 ;
- et enfin de vous proposer les affectations et les répartitions qui nous paraissent opportunes.

Chers Actionnaires,

Les difficultés d'exploitation que nous avons connues fin 2003 se sont légèrement améliorées pendant l'année 2004.

En effet, dans un environnement économique difficile et en dépit de la situation instable qui règne à Bouaké, les résultats dégagés par la SITAB sont satisfaisants.

Le travail de terrain engagé par l'équipe commerciale a permis de positionner durablement les marques ITG aux premières places du marché national. La restructuration engagée l'an passé ainsi que les efforts de réduction des frais généraux, dont les effets sont désormais apparents, ont contribué pour une bonne part aux résultats obtenus.

ASPECT COMMERCIAL

Après avoir connu un fléchissement important en 2003, les ventes SITAB ont très fortement progressé en 2004.

En effet, on constate une augmentation de 24.5% des volumes de 2004 par rapport à ceux de 2003, qui passent de 2 239 mu à 2 787 mu.

Cette progression est le résultat de la forte hausse des volumes domestiques et à une échelle moindre à la reprise par SITAB des ventes export vers le Togo et le Bénin.

ASPECT INDUSTRIEL

L'arrêt des fabrications de MTOA et MABUCIG pour SITAB et la reprise des fabrications export pour le Togo et le Bénin à partir de Juillet 2004 ont permis le retour à un niveau d'activité significatif avec une production de 2 647 mu cigarettes contre 1139 mu en 2003.

Le volume de scaferlati produit à Bouaké a atteint 4 058 t, dont 1 830 t pour l'export.

Il faut noter le transfert des fabrications Gauloises, Olympic et Job à SONATAM.

ASPECT RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'exercice 2004 où la SITAB a connu une activité quasi normale, 21 départs pour 11 embauches ont été enregistrés. L'effectif est passé de 301 personnes en janvier à 291 en décembre 2004, dont 188 agents à Bouaké

Le projet d'harmonisation des pratiques de gestion des ressources humaines de la région Afrique de l'Ouest a pu être finalisé avec l'appui d'un cabinet extérieur. Ainsi un nouvel accord d'établissement sera mis en place en 2005.

ASPECT FINANCIER

Le chiffre d'affaires HT de l'exercice est en hausse de 23.3% par rapport à l'année précédente, il s'établit à **64.5 milliards FCfa** contre **52.3** en 2003.

Cette hausse du chiffre d'affaires suit la tendance de l'évolution des volumes de vente qui enregistrent une progression de 24.5% sur la même période.

Les coûts matières sont naturellement en hausse de 17.5% en raison de l'activité. Le niveau de hausse est inférieur à celui du chiffre d'affaires du fait de l'acquittement au cordon douanier des droits d'accises sur les cigarettes importées et de l'impact des droits de douane sur les produits en provenance de l'Angleterre en 2003.

Les charges d'exploitation s'élèvent à **12.8 milliards FCfa** et représentent 19.8% du chiffre d'affaires contre 21.8% l'an passé. La baisse du pourcentage par rapport à l'année dernière, en dépit de la hausse de l'activité, s'explique, d'une part, par l'impact positif du programme de réajustement des effectifs opéré l'an dernier et, d'autre part, par un suivi rigoureux des frais généraux.

Après l'arrêté définitif de nos états financiers au 31 décembre 2004, le bilan et les comptes que nous soumettons à votre approbation font apparaître un bénéfice net de **5 194 911 267 F Cfa**. Ce bénéfice est en très forte hausse de 741.6%.

Ce résultat a été obtenu après :

la dotation aux amortissements de **1.926.818.529 FCfa**
la constitution de provisions pour **685.946.679 F Cfa**
un prélèvement de **2.596.336.799 FCfa** pour impôts et BIC.

En ajoutant au bénéfice net réalisé le report à nouveau de l'exercice 2003, à savoir **1.948.860.759 FCfa** et les réserves facultatives d'un montant de **3.493.733 FCfa**, la somme totale disponible s'établit à **7.147.265.759 Fcfa**.

Sur ce montant, nous vous proposons de distribuer une somme de **5.386.500.000 FCfa** permettant d'allouer à chacune des 897 750 actions composant le capital social un dividende brut de **6.000 FCfa** par action, dividende qui après déduction de l'impôt de distribution, soit **518 FCfa** par action, s'élève à **5.482 FCfa**.

Ainsi, le reliquat, soit la somme de **1.760.765.759 FCfa** sera affecté au compte report à nouveau.

Si cette proposition vous agréée, les dividendes seront mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux nouvelles dispositions édictées par la BRVM, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

En outre, en application des articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA (Droit des Sociétés Commerciales et GIE), vous aurez à approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions passées avec les entreprises ayant avec notre société des administrateurs communs.

Nous vous demandons également de bien vouloir fixer le montant global des indemnités de fonction alloué aux administrateurs au titre de l'exercice 2005 à la somme brute de **60.000.000 F Cfa** (cf. Article 431 du traité OHADA).

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Au terme de ce compte-rendu d'activité, je voudrais en ma qualité de Président du conseil d'Administration et en votre nom à tous, adresser nos félicitations et nos vifs encouragements à l'équipe de Direction et à l'ensemble du personnel pour les résultats obtenus dans un contexte de crise qui a rendu notre tâche particulièrement difficile.

Aujourd'hui, tributaires de la normalisation du pays qui pourrait se concrétiser à travers la réunification du territoire national et le rétablissement des administrations et de la sécurité, par ailleurs menacés par la contrebande et la contrefaçon, nous restons néanmoins confiant dans la capacité de nos équipes à surmonter ces difficultés et dans la solidité de nos activités.

Le Conseil d'administration

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- ◆ le contrôle des états financiers annuels de la SITAB, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ◆ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de la profession établies par l'IFAC. Ces normes requièrent la planification et la mise en œuvre de diligences qui permettent d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci - après.

Nous certifions, conformément aux dispositions de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique sur la mission du commissaire aux comptes, que les états financiers annuels, établis selon les règles et principes comptables du système comptable OHADA, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société au 31 décembre 2004.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession établies par l'IFAC, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents à adresser aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Fait à Abidjan, le 10 Mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & TOUCHE

ECR International

EDI René
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

Charles AIE
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 DE L'ACTE
UNIFORME EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du traité de l'O.H.A.D.A (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du 17 avril 1997, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes entre la société et l'un des administrateurs, Directeur général ou Directeur général adjoint, ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou Directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients et fournisseurs.

**1 CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET
DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE**

1.1 Avec la société JSNM

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : la société CORALMA International.

Nature et objet : Convention de licence de fabrication et de distribution de marque de cigarettes.

Modalités :

Le 1^{er} octobre 1993, la société JSNM a accordé à la SITAB une licence exclusive de fabrication de cigarettes en Côte d'Ivoire et une licence exclusive de ventes des marques dont elle est propriétaire ou a la licence.

En contrepartie, la SITAB s'engage à verser à la société JSNM, pendant la durée du contrat une redevance annuelle représentant :

- 6% du chiffre d'affaires TTC réalisé à l'exportation ;
- 5% du chiffre d'affaires TTC domestique (réalisé en Côte d'Ivoire).

d'affaires HT pour les produits fabriqués et commercialisés en Côte d'Ivoire et sur les marchés périphériques (Niger, Bénin, Mali, Togo, et Guinée) à 3%.

Un second avenant établi le 29 juillet 2002 donne la licence de fabrication et de commercialisation de la marque ROYAL LEGEND à la SITAB qui s'engage à verser au concédant durant toute la durée de l'exécution du contrat, une redevance de 5,6% sur le chiffre d'affaires HT pour les produits fabriqués et commercialisés en Côte d'Ivoire et sur les marchés périphériques (Niger, Bénin, Mali, Togo, et Guinée).

La charge constatée par la SITAB au titre de cette convention s'élève à **732,001 millions de FCFA hors taxes sur l'exercice 2004.**

1.2 Avec la société CAITA - France

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Messieurs Pierre IMBERT, Robert DANLOUX et la société CORALMA International.

Nature et objet : - Convention d'assistance technique
- Convention de bureau d'achat

Modalités :

a) Assistance technique :

Par convention conclue le 20 novembre 1996, la société CAITA met à la disposition de la SITAB son infrastructure et lui fournit une assistance technique dans les domaines industriels, commerciaux, administratifs, financiers, d'audit interne et de gestion des risques.

La charge supportée par la SITAB au titre de cette convention s'élève à **31,879 millions de FCFA pour l'exercice 2004.**

b) Bureau d'achat :

Par convention conclue le 15 octobre 1993, amendée le 1^{er} janvier 2000, puis le 1^{er} janvier 2002, la CAITA fait bénéficier à la SITAB de son expérience dans le domaine du tabac et des économies d'échelles obtenues en négociant des achats groupés pour le compte de ses clients.

A cet effet, la CAITA reçoit mandat de réaliser sur ordre et pour le compte de la SITAB, tous les achats hors de Côte d'Ivoire de matières premières, fournitures de fabrication, matériels et pièces de rechange, articles publicitaires et autres produits qui sont nécessaires à son activité.

En couverture des frais qu'elle expose pour ces opérations et en rémunération de ses services, la CAITA reçoit une commission calculée sur la valeur FOB des achats au taux de 4% pour les achats ci-dessous visés.

D'autre part, CAITA facture à la SITAB au titre des frais de gestion de compte une

commission de 3% assise sur le montant total des dépenses payées pour son compte et refacturée. Ces commissions ne pouvant être inférieures au minimum forfaitaire fixé à **40 Euros soit 26 238 FCFA** par opération.

La charge constatée par la SITAB au titre des commissions de bureau d'achat s'élève à **1,376 milliards de FCFA pour l'exercice 2004.**

1.3. Avec la société 3I

Administrateurs ou directeurs généraux intéressés : Monsieur Pierre MAGNE et TOBACCOR.

Nature et objet :

- Convention de location d'un ensemble immobilier
- Convention d'assistance administrative et comptable
- Convention d'avance de trésorerie

Modalités :

a) Location d'un ensemble immobilier :

La SITAB a conclu avec la 3I, le 10 avril 2000, un bail portant sur la location d'un entrepôt avec un bureau et d'un bâtiment de six bureaux moyennant un loyer mensuel de **450 000 FCFA.**

Ce contrat a une durée de trois (3) ans renouvelable par tacite reconduction.

Le produit versé à la 3I au titre de ce contrat s'élève à **5,4 millions de FCFA hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.**

b) Assistance administrative et comptable :

Signé le 1^{er} janvier 1998, cette convention a été amendée le 8 mars 2001.

Par ce contrat, la SITAB s'engage à fournir à 3I une assistance administrative, financière et comptable moyennant le versement, de la part de la 3I, d'une redevance mensuelle d'un montant fixe de **2 millions de FCFA.**

Le produit perçu par la SITAB à ce titre s'élève à **24 millions de FCFA hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.**

c) Avance de trésorerie :

Par convention signée le 18 septembre 2001, la SITAB consent à 3I des avances de trésorerie dont l'encours total ne peut dépasser **500 millions de FCFA.** Cette convention d'une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction a pour but d'aider 3I à résoudre ses problèmes de financement. Les sommes mises à la disposition de 3I par la SITAB sont productives d'intérêts au taux d'escompte de la BCEAO en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Les produits perçus par la SITAB au titre de l'exercice 2004 s'élèvent à **2,390 millions de FCFA.**

1.4 Avec la société FILTAB

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Messieurs Pierre MAGNE et Tieba OUATTARA

Nature et objet : - Convention de location d'un ensemble immobilier
- Convention d'assistance administrative et comptable

Modalités :

a) Location d'un ensemble immobilier :

La SITAB a conclu, le 30 septembre 1986, avec la FILTAB un bail de gré à gré portant sur la location d'un entrepôt nu, sis à Bouaké pour la fabrication des filtres de cigarettes. Le loyer a été porté à **1 million de FCFA** hors taxes, par mois, par l'avenant n°1 du 30 septembre 1987.

Le produit perçu de la FILTAB au titre de ce contrat s'élève à **12 millions de FCFA** pour l'exercice clos le **31 décembre 2004**.

b) Assistance administrative et comptable :

Par ce contrat, signé le 10 novembre 1986, la SITAB s'engage à fournir à la FILTAB une assistance administrative, financière et comptable moyennant une redevance mensuelle d'un montant de **100 000 FCFA**.

Le produit perçu par la SITAB à ce titre s'élève à **1,2 millions de FCFA** hors taxes pour l'exercice clos le **31 décembre 2004**.

1.5 Avec la société CAITA CI

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Messieurs Pierre MAGNE, Tieba OUATTARA et TOBACCOR.

Nature et objet : Convention d'assistance administrative et comptable

Modalités :

Aux termes d'une convention conclue le 16 décembre 1982, la SITAB fournit à la CAITA CI une assistance en matière administrative, comptable et commerciale moyennant une rémunération trimestrielle de **1,5 millions de FCFA** hors taxes.

Le produit perçu par la SITAB à ce titre s'élève à **6 millions de FCFA** hors taxes pour l'exercice clos le **31 décembre 2004**.

CONVENTIONS NOUVELLES

Le président de votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

Nous n'avons eu connaissance d'aucune autre opération ou convention susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions susvisées.

Conformément à la loi et aux statuts de la SITAB, il appartient à votre Assemblée de se prononcer sur ces conventions.

Abidjan, le 08 Mars 2005.

Les commissaires aux comptes

ECR International

Charles AIE
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE

EDI René
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, constatant que le résultat net de l'exercice 2004 s'élève à **5.194.911.267 F CFA** et le report à nouveau antérieur à **1 948 860 759 F CFA**, approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le Conseil d'Administration, et décide de distribuer la somme de **5.386.500.000 F CFA**; le compte « Report à nouveau » s'élevant, après affectation du résultat de l'exercice 2004, à la somme de **1.760.765.759 F CFA**.

En conséquence, le dividende brut versé à chaque action sera de **6.000 F CFA**; ce dividende sera mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux nouvelles dispositions édictées par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

	<u>En F CFA</u>
Résultat de l'exercice 2004	5.194.911.267
Report à nouveau	1.948.860.759
(après affectation du résultat Net 2003)	
Réserves facultatives	3.493.733
Disponible :	7.147.265.759
Affectation :	
Réserve légale	0
Dividendes distribués :	5.386.500.000
Dividende brut par action	6.000
Dividende net par action	5.482
↳ Report à nouveau après affectation	1.760.765.759

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, conformément aux propositions du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant global des indemnités de fonction qui seront versées au Conseil d'Administration pour l'exercice 2005 à la somme brute de **60.000.000 de FCFA**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôts et de publication légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

DOCUMENTS COMPTABLES

BILAN

ACTIF		
	2004	2003
Immobilisations incorporelles brutes	238 802 287	237 230 248
Immobilisations corporelles brutes	24 391 324 322	23 068 894 931
Immobilisations financières	1 161 253 359	1 179 535 136
Amortissements et provisions	-20 983 488 012	-19 048 634 871
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	4 807 891 956	5 437 025 444
Stocks nets	22 768 618 797	16 946 518 932
Fournisseurs, avances versées	7	
Clients	2 826 687 757	1 366 114 124
Autres créances	830 686 656	1 108 603 437
TOTAL ACTIF CIRCULANT	26 425 993 210	19 421 236 493
Tresorerie -Actif	7 449 107 820	5 186 332 427
Ecart de conversion-Actif		
TOTAL GENERAL ACTIF	38 682 992 986	30 044 594 364

PASSIF		
	2004	2003
Capital	4 488 750 000	4 488 750 000
primes et réserves	4 397 906 089	6 025 000 871
Résultat net de l'exercice	5 194 911 267	617 280 218
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14 081 567 356	11 131 031 089
Emprunts	611 800 255	2 036 041 672
Dettes financières diverses	14 632 698	14 632 698
Provisions financières pour risques et charges	851 927 401	363 656 690
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES ASSIMILEES	1 478 360 354	2 414 331 060
Clients, avances reçues		
Fournisseurs d'exploitation	17 891 902 183	6 673 562 767
Dettes fiscales	3 262 592 820	2 249 807 560
Dettes sociales	204 567 571	281 430 779
Autres dettes	346 118 808	242 997 954
TOTAL PASSIF CIRCULANT	21 705 181 382	9 447 799 060
Tresorerie -Passif	1 417 883 894	7 051 433 155
Ecart de conversion-Passif		
TOTAL GENERAL PASSIF	38 682 992 986	30 044 594 364

COMPTES DE RESULTATS

	2004	2003
<i>Ventes de marchandises</i>	5 570 158 675	25 089 324 016
<i>Production vendue</i>	57 384 862 645	25 676 430 438
<i>Prestation de services</i>	1 544 203 660	1 549 009 362
<i>Produits accessoires</i>		
CHIFFRE D'AFFAIRES	64 499 224 980	52 314 763 816
<i>Production stockée</i>	907 489 153	-624 332 793
<i>Autres Produits</i>	54 306 918	121 282 379
<i>Reprise de provision</i>	931 815 943	8 631 796
TOTAL PRODUITS	66 392 836 994	51 820 345 198
<i>Achats et frais/achats</i>	45 210 732 389	36 031 179 975
<i>Variation de stocks</i>	-4 083 928 753	511 936 365
<i>Transports</i>	1 918 352 880	849 196 523
<i>Services extérieurs</i>	8 910 515 293	5 563 520 260
<i>Impôts et taxes</i>	704 410 585	681 480 824
<i>Autres charges</i>	1 159 265 286	1 022 755 129
TOTAL CHARGES	53 819 347 680	44 660 069 076
VALEUR AJOUTEE	12 573 489 314	7 160 276 122
<i>Charges du personnel</i>	2 776 442 281	4 161 163 157
<i>Dotation aux amortissements</i>	1 926 818 529	1 139 055 808
<i>Dotation aux provisions</i>	685 946 679	995 032 984
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 184 281 825	865 024 173
<i>Produits financiers</i>	941 230 513	750 960 384
<i>Charges financières</i>	335 732 890	720 722 927
RESULTAT FINANCIER	605 497 623	30 237 457
<i>Résultat hors activité ordinaire</i>	1 468 618	19 233 879
<i>Impôts sur le résultat</i>	2 596 336 799	297 215 291
RESULTAT NET	5 194 911 267	617 280 218

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

1re PARTIE : DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE N

■ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes (exclusion des cessions
+ Produits encaissables restants d'actif immobilisé

(SA) Frais financiers	332 168 184	E.B.E.	9 576 422 705
(SC) Pertes de change	3 574 706	(TT) Transferts de charges d'exploitation	70 668 765
(SL) Charges H.A.O.		(UA) Revenus financiers	903 228 284
(SQ) Participations		(UE) Transferts de charges	
(SR) Impôt sur le résultat	2 596 336 799	(UC) Gains de change	38 002 229
		(UL) Produits H.A.O.	
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	
Total (I)	2 932 069 689	Total (II)	10 588 321 983

CAFG : Total (II) - Total (I) = 7 656 252 294 (N-1) : 1 782 815 556

■ AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 7 656 252 294 - 2 244 375 000 = 5 411 877 294 (N-1) : -1 763 296 944

■ VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		ou -426 828 535
(BD) Matières premières	5 359 470 790	ou 0
(BE) En-cours	0	ou -157 134 146
(BF) Produits fabriqués	1 046 591 756	ou 0
(A) Variation globale nette des stocks	5 822 099 865	ou

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

Variation des créances : N - (N - 1)	Emplois	Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées	0	ou 0
(BI) Clients	1 460 573 633	ou 0
(BJ) Autres créances	0	ou -277 916 781
(BU) Ecart de conversion - Actif (1)		ou 0
(B) Variation globale nette des créances	1 182 656 852	ou

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)	Emplois diminution (-)	Ressources augmentation (+)
(DI) Clients, avances reçues	0	ou 0
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	0	ou 11 218 339 416
(DK) Dettes fiscales	0	ou 1 012 785 260
(DL) Dettes sociales	-76 863 208	ou 0
(DM) Autres dettes	0	ou 103 120 854
(DN) Risques provisionnés	0	ou
(DU) Ecart de conversion - Passif (1)		ou
(C) Variation globale nette des dettes circulantes		ou 12 257 382 322
VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)	ou	ou -5 252 625 605

■ EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	N	N - 1
Excédent brut d'exploitation	9 576 422 705	
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources)	(- ou +) 5 252 625 605	
- Production immobilisée		
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	ou 14 829 048 310	

(1) En cours d'adoption.

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

2e PARTIE : TABLEAU

Réf.		Exercice 2004		Exercice 2003
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)			
	Croissance interne			
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	1 572 039		-2 007 228
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	1 364 038 232	3 391 666	-198 936 496
	Croissance externe			
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	465 285	18 747 062	-6 683 301
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	1 366 075 556	22 138 728	-207 627 025
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)	0	5 252 625 605	349 753 981
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	1 366 075 556	5 274 764 333	142 126 956
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F. H.A.O.)			
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS⁽¹⁾	1 425 456 264		-1 794 061 490
	Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières			
	(1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII			
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	0	2 483 232 493	-1 651 934 534

Réf.		Exercice 2004		Exercice 2003
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
FL	V. FINANCEMENT INTERNE			
	Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	2 244 375 000	7 656 252 294	-1 763 296 944
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN	Subventions d'investissement			
FP	Prélèvements sur capital (y compris retraits de l'exploitant)			
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FO	Emprunts (2)		1 214 867	13 228 931
FR	Autres dettes financières (2)		0	3 380 004
	(2) remboursements anticipés inscrits séparément en emplois			
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		5 413 092 161	-1 746 688 009
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	0	7 065 026 695	-3 398 622 543
	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE			
FU	Tresorerie nette			
FV	à la clôture de l'exercice + ou -	6 031 223 926		-1 865 100 728
	à l'ouverture de l'exercice + ou -	-1 865 100 728		1 533 521 815
FW	Variation Trésorerie : (+ si Emploi : - si Ressources)	7 896 324 654	0	-3 398 622 543
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences « bilantielles »

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)		Emplois	
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR (N) - FdR (N - 1)		0	2 643 699 049
Variation du B.F. global (B.F.G.)		0	5 252 625 605
Variation de la trésorerie (T) : T (N) - T (N - 1)		7 896 324 654	0
TOTAL		7 896 324 654	7 896 324 654



FINE, ET LE RYTHME EST EN TOI !

ABUS DANGEREUX POUR LA SANTÉ